

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 362

Artikel: L'école vaudoise des ministères auxiliaires féminins

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260369>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II. Pourquoi les femmes ont-elles besoin d'une aide spéciale en ce qui concerne le crédit?

Généralités

Notre enquête dans la presse (*Schweiz. Frauenblatt, Mouvement Féministe, Wirtschaftliches Volksblatt* et autres publications du *Schweiz. Labattsparverein* lues par 3000 femmes de situation indépendante dans les affaires) et dans divers milieux féminins (Association suisse des femmes universitaires, Association suisse des institutrices, *Verein zur Förderung von Gemeindefürsorge*, Soroptimist-Club de Genève, Unions des femmes conseillères de vocations, et auprès des femmes d'affaires éminentes) nous a valu un grand nombre de réponses presque toutes affirmatives en ce qui concerne la nécessité de l'aide à apporter. La création d'offices de renseignements en matière financière a été saluée sans réserve dans les milieux des Unions des Femmes, par les conseillères de vocations et les femmes d'affaires elles-mêmes.

L'idée des prêts pour études obtient l'approbation unanime; mais l'aide efficace qu'apportent les bourses dans certaines carrières a été relevée, et de divers côtés les bourses ont été jugées préférables aux prêts. A ce sujet, les expériences qu'ont faites les clubs américains de femmes d'affaires sont très intéressantes. Ces clubs ont créé plusieurs centaines de ces fonds, dont un bon nombre étaient des fonds de bourses au début de leur activité, mais ont été transformés en fonds de prêts par la suite, car l'on a constaté que les jeunes filles qui se faisaient donner ainsi les moyens de continuer leurs études professionnelles n'étaient souvent pas les plus capables, ni par conséquent celles qui réussissaient le mieux dans la vie. Par contre, les femmes et les jeunes filles qui, par leurs capacités, se sentaient capables d'arriver au succès, ne craignaient pas d'assumer les obligations dépendant de l'emprunt et étaient certaines de pouvoir le rembourser à son échéance.

L'octroi de prêts à des sociétés rencontra beaucoup de sympathie. Surtout l'encouragement donné ainsi à l'ouverture de nouveaux restaurants sans alcool et de salles de réunion a été très chaleureusement appuyé.

Comme exemple de l'utilité incontestable qu'aurait un fonds semblable, il faut citer le cas de cette Association de paysannes qui, pour utiliser les fruits et légumes frais non vendus au marché, aimerait pouvoir en faire des confitures de ménage et des conserves, et les écoulent en employant un emballage uniforme. Pour mettre ce projet à exécution (acquisition de verres, d'étiquettes, propagande auprès des ménagères de la ville voisine), cette Association aurait besoin de quelques milliers de francs qu'elle espère pouvoir rendre rapidement par le bénéfice réalisé sur les rentes.

Quelles craintes ont été formulées à l'endroit des prêts commerciaux et industriels. Une grande prudence s'impose envers ces sortes de prêts, car ce sont ceux qui présenteront les plus grands risques, bien que ces risques ne jouent pas un très grand rôle dans les réponses qui nous ont été données. D'après plusieurs de ces réponses (et parmi celles-ci quelques-unes provenaient de femmes d'affaires expérimentées), les femmes capables ne rencontrent aucune difficulté auprès des banques pour l'obtention de crédit, et par conséquent un fonds de prêts n'attirerait à lui que des éléments peu sûrs. Mais à ces craintes, du milieu même où elles ont été formulées, on répond que des femmes paraissant peu sûres à la banque, nous offriraient peut-être, par contre, des garanties suffisantes par leur personnalité, leur sérieux et leurs plans longuement réfléchis.

Nécessité du cautionnement.

En plus des opinions sur le projet lui-même, l'enquête nous a apporté toute une série de demandes de prêts venues des milieux les plus divers, demandes que nous avons examinées autant que faire se pouvait au point de vue de leur possibilité de réalisation. Nous les mentionnerons en même temps que les professions auxquelles elles se rapportent.

a) *Arts et métiers.* L'existence de cinq fonds de cautionnements dans les arts et métiers montre d'emblée l'intérêt que ces milieux portent à une institution telle que la nôtre. Les sociétés coopératives existant dans les arts et métiers accordent des prêts et cautionnements, et les femmes y ont droit à la condition de devenir membres de ces coopératives, en souscrivant une part sociale, et en remplissant les conditions exigées par les statuts.

Les prêts accordés pour la création ou l'extension d'une entreprise sont très répandus dans les arts et métiers et sont aussi très utiles aux femmes. Il va sans dire que l'on ne peut financer de grosses affaires avec une somme de 5000 fr. Toutefois, les exemples ci-dessous montrent que cette somme pourrait être d'un grand secours soit comme capital de départ, soit comme capital supplémentaire.

L'ouvrière d'un atelier de nickelage de la Suisse orientale aurait l'occasion de reprendre le commerce de son patron, celui-ci quittant la localité. Elle a employé toutes ses économies pour le rachat de l'atelier et n'a aucun fonds de roulement, de sorte qu'elle se voit soumise obligée de demander le règlement de ses créances avant leur échéance. Une avance de 1000 fr. la tirerait d'embarras.

Une coiffeuse, divorcée, avec un enfant, sans aucune affaire, a repris à bail une affaire et l'a beaucoup développée malgré de nombreuses difficultés. Elle aurait préféré se laisser poursuivre plutôt que de demander un prêt. Un prêt de 4000 fr. pour l'achat d'une nouvelle installation lui rendrait annuellement quelques centaines de francs meilleur marché que le gros loyer qu'elle doit payer et lui permettrait en outre de régler ses fournisseurs à 30 jours avec 2 % d'escompte et d'économiser ainsi une somme coquette en intérêts et frais de poursuite.

Une couturière se procure une nouvelle machine à coudre. Elle la paie par acomptes, mais doit donner une caution à son fournisseur. Ce serait une affaire sans aucun risque pour le Fonds, la machine étant reprise par la fabrique en cas de non paiement.

Pour finir, l'exemple d'une demande qui devrait être repoussée: une veuve cherche un prêt pour l'acquisition d'une machine à tricoter... On doit le déconseiller énergiquement, la concurrence étant bien trop forte pour qu'elle puisse obtenir un bon gain.

(A suivre.)

Echos du 1^{er} Congrès de la Fédération Internationale des femmes professionnelles

Vienne, Juillet-Août 1931

Dix-huit pays avaient répondu à l'appel du Comité viennois. Et, de cette première rencontre des femmes professionnelles du monde entier, il est résulté, et l'avenir l'affirmera plus puissamment encore, un pas en avant.

Le Congrès fut ouvert sous la présidence de Miss Léna. M. Phillips, docteur en droit et juge au tribunal de New-York, et de Mme le Dr. Wilhelmine Löwenstein-Brill, médecin-chef des hôpitaux d'enfants de Vienne, et en présence de tout le corps diplomatique. Séance solennelle d'ouverture à laquelle assistait le Tout-Vienne politique et élégant, et que suivit un dîner de bienvenue offert aux délégués et aux invités.

Le lendemain s'ouvrirent les séances de travail. Et ce fut à la déléguée britannique, Lady Drummond, inspecteur supérieur de la *Woman's Guild of Empire*, que revenait le privilège de faire entendre une voix autorisée sur la question actuelle et grave entre toutes du chômage. Avec la chesse de l'expérience, l'oratrice a affirmé qu'aucun problème social et industriel ne revêt, à cette heure-ci, une acuité aussi douloureuse et que les coeurs de toutes les femmes et de tous les pays, ne seront pas trop nombreux pour trouver une solution que les gouvernements les plus éclairés cherchent en vain depuis de si longs mois. D'après Lady Drummond, l'argent que tant de gens dissimulent jalousement, devrait se répandre davantage, précisément comme remède au marasme actuel, ce qui par un rythme naturel, augmenterait le pouvoir d'achat, et permettrait à la machine économique sociale de reprendre insensiblement sa marche bienfaisante. Les conclusions sont, dans leur ensemble, celles auxquelles vient de se rattacher, le ministère travailliste anglais: baisser les salaires des fonctionnaires, et partager le travail plus équitablement.

Mme le Dr. Hilde Oppenheimer, de Berlin, directeur en chef du département d'économie sociale, illustra avec infiniment d'à propos le paradoxe presque inadmissible, et cependant vécu, d'un monde possédant 20.000.000 de chômeurs, alors que nous voyons des pays jeter leur blé à la mer, et brûler leur réserve de café, pour céder la place aux récoltes nouvelles!!! De tels spectacles qui déroutent nos jugements les plus sains sont dus, d'un côté à la superproduction rapide et industrielle, provenant du machinisme perfectionné de l'heure présente, et d'un autre côté, au trop faible pouvoir d'achat des masses. Mme Oppenheimer, laquelle par sa vocation était tout spécialement qualifiée pour discuter de si gros problèmes, laissa entendre que si les pays renonçaient à leurs impôts douaniers, et que soit réglée par un accord international la répartition du travail mondial, on arriverait à donner à chaque pays le travail dont ses ressortissants ont besoin, à la condition (et c'est là que réside l'hypothèse assez osée, mais très suggestive cependant), à la condition, di-ions-nous, qu'à chaque pays soit confié le travail dans lequel il est passé maître en perfection. La Suisse par exemple, aurait le monopole de l'horlogerie; l'Amérique, avec la France, la construction automobile, etc., etc.

La déléguée italienne, Mme Traversari (Rome), en un travail fort suggestif et admirablement documenté, exposa ensuite quelle est la vie artistique des femmes professionnelles en pays latin; et les caractéristiques les plus saillantes de la Fédération, qui, dans toute la Péninsule, ne compte pas moins de 4.000 membres groupés dans 40 clubs provinciaux, qui organisent des échanges internationaux. Les membres artistes des autres pays faisant partie de la Fédération sont de droit admis à participer aux expositions d'art des groupes locaux — renseignement précieux.

Mme Marianne Beth, avocate à Vienne, mit encore en valeur la signification profonde de la Fédération internationale des Femmes professionnelles, qui, pour l'Amérique seulement, compte

60.000 membres, publie un journal: *La Femme indépendante*, entièrement dévoué aux intérêts de la femme qui travaille. Pour atteindre à un plus haut «standard» de la vie de la femme, la Fédération déploie une activité digne de tout éloge, et pour arriver à élever ce niveau social chez ses membres, il a été fondé un fonds d'études, à seule fin d'aider les jeunes à continuer leurs écoles supérieures. A ce jour 1500 élèves de condition modeste ont déjà pu prendre leurs brevets par les soins du Comité d'études de la F. I. F. P. Par des investigations minutieuses le Centre s'occupe de savoir, dans chaque pays, quelles sont les professions les plus lucratives pour la jeunesse, et dans quel sens orienter en vue de leur plus complet épanouissement les futures femmes d'affaire, ou les intellectuelles.

Les séances d'études du Congrès, régulièrement suivies, furent agréablement coupées par des visites aux grands centres travailleurs de la capitale autrichienne. En l'honneur du Congrès, une exposition de «la femme par l'image et par l'aiguille», réunit les travaux exécutés dans la vie contemporaine par l'armée des femmes. Docteurs, artistes, industrielles, pédagogues, juristes, travailleuses sociales, toutes les branches d'activité se groupèrent en cette remarquable concentration de toutes les forces de la femme d'après guerre. Visite aussi des grands magasins, de leurs procédés de travail, du confort des ateliers, exposés des assurances du personnel: il serait trop long d'en conter les détails. Et enfin Budapest avait convié les membres et délégués internationaux à s'arrêter quelques jours sur les rives étincelantes de son Danube. Si bien qu'après avoir terminé les mille et une besognes administratives, sans intérêt pour nos lectrices, nous avons quitté Vienne, non sans un sentiment de reconnaissance pour son Comité de réception, lequel, pendant ces quelques journées, a été à la brèche avec une inlassable patience et une obligeance parfaite, et nous nous sommes laissées glisser sur le calme du grand fleuve.

Budapest avait tout mis en œuvre pour rendre en si peu de temps la visite de cette ville aussi complète que possible. Exposition, réception au Parlement, inauguration du Cercle hongrois féminin, bref une féerie dont nous espérons pouvoir entretenir nos lectrices dans un prochain article.

ESTELLE WÜRSTEN.

L'Ecole vaudoise des ministères auxiliaires féminins

Mlle Alice Roud, fille de M. le Dr. Eugène Roud-Guinand, à Saint-Légier, a été appelée à la direction de l'Ecole des Ministères féminins, fondée par le Synode de l'Eglise nationale vaudoise.

Mlle Roud a fait ses études secondaires à Vevey et à Lausanne (Ecole Vinet), et ses études supérieures universitaires à Genève, à l'Institut J.-J. Rousseau, dont elle a le certificat d'études, à l'Institut des Ministères féminins, dont elle est diplômée. Aux connaissances théoriques Mlle Roud ajoute une précieuse expérience, acquise au cours de plusieurs années de pratique comme secrétaire d'Union chrétienne à Genève, d'un foyer de jeunes filles à Paris, comme sous-directrice du Foyer du châteaueuvrier de tissages de Faverges (lac d'Annecy), enfin comme secrétaire-générale des Unions chrétiennes de jeunes filles du canton de Vaud.

Occupant ce dernier poste depuis trois ans, Mlle Roud apportera en outre à l'Ecole un sens averti des besoins de nos paroisses et des travaux désirables auxquels cette école doit préparer. La plupart des élèves qui s'inscriront cet automne l'ont vue à l'œuvre et ce fait facilitera les débuts d'une direction qui comporte de sérieuses responsabilités.

Mlle Roud agitera dans le Conseil de l'Ecole, qui a dressé le programme des cours, les conditions d'admission, d'examen et de stage. Officieusement, elle bénéficiera de l'appui moral bé-

névole d'un cercle de dames désireuses d'entourer les élèves de leur affection chrétienne et de les encourager dans leur travail.

Le règlement de l'Ecole des Ministères auxiliaires féminins, le programme de ses leçons, seront prochainement imprimés et adressés aux autorités paroissiales des Eglises vaudoises. L'Ecole s'ouvrira en novembre prochain, en même temps que les cours de la Faculté de théologie, et recevra, à côté des élèves régulières, des auditrices, et, pour certaines leçons, des auditeurs. Bien qu'engagée pour le 1^{er} octobre, Mlle Roud se tient déjà à la disposition des personnes et des élèves désireuses d'obtenir des renseignements sur l'Ecole, et qui pourront lui écrire à son adresse actuelle, à Saint-Légier sur Vevey (téléphone: Blonay II).

Tribune libre

A propos de l'assurance-vieillesse

Le *Mouvement Féministe* du 5 septembre a publié deux correspondances qui contenaient, me semble-t-il, des termes excessifs, pour ne pas dire plus, au sujet de l'assurance-vieillesse et survivants. Au risque de passer pour un censeur, — toujours détestable, — j'aimerais me permettre de relever un ou deux de ces termes.

Les femmes de l'Emmenthal, nous apprennent, ont publié un appel en faveur de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants, qui contient ces mots: «S'ils (nos maris, nos fils, nos frères) signent ce referendum, nous ne les *saluerons plus...*» Comment, mesdames, parce que nos maris, nos fils et nos frères expriment une opinion, — et à vrai dire, en signant un referendum, ce n'est pas même une opinion qu'on exprime, le signataire demande simplement qu'une loi soit soumise à la votation populaire, c'est pour cela que vous voudriez rompre avec vos parents les plus chers? Non vraiment, vous ne devez pas avoir peur suffisamment vos menaces.

Mlle S. Bonard, elle, prétend tout simplement que la loi «spécule sur la négligence des assurés». Pensez donc, la loi réclame aux assurés un versement annuel de 18 fr. pour les hommes et 12 fr. pour les femmes, pendant une période de 45 ans, soit de 20 à 65 ans, sans parler de l'impôt indirect sur le tabac qui doit rapporter la bagatelle de 50 millions par an. Pendant la période transitoire des 15 premières années, la rente sera abaissée de 50 %; elle sera donc de 100 fr. par année ou 30 centimes par jour. Et cette loi serait une incitation à la négligence? Tout ce que vous voudriez, madame, mais pas ça.

Il serait peut-être bon d'étudier et de discuter des avantages et désavantages de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants, mais en renonçant aux termes outranciers; il faut laisser cette méthode... aux hommes.

UN HOMME.

Jeune Suisse française de bonne éducation (bachelière ès-lettres, musicienne) cherche place auprès d'enfants dans bonne famille ou pensionnat en Angleterre. Références. Ecrire à Mlle Décombaz, rue des Deux-Temples, 7, Vevey, (Suisse).

Ecole d'Etudes sociales pour Femmes GENÈVE .. Subventionnée par la Confédération

SEMESTRE D'HIVER : 22 octobre 1931-19 novembre 1932

Culture féminine générale. Préparation aux carrières de protection de l'enfance, direction d'établissements hospitaliers, bibliothécaires, 1 braises-secrétaires, laborantines.

Cours pour infirmières visiteuses donné en collaboration avec la Croix-Rouge genevoise. Durées des cours, du 27 octobre au 10 décembre. Durées des stages, 2 mois.

Cours d'Hygiène de la femme donné par le Dr Waegeli, du 27 octobre 1931 au 15 mars 1932, tous les merdis soir de 20 h. 30 à 22 h.

Cours ménage au Foyer de l'Ecole.

Des AUDITRICES sont admises à tous les cours

Programme (50 ct.) et renseignements par le Secrétaire 6, rue Charles-Bonnet, 6

IMPRIMERIE RCHTER. — GENÈVE

Le BON-SECOURS 16, Chemin Lacombe - GENÈVE - Téléphone 52.622

ÉCOLE D'INFIRMIÈRES fondée en 1905, par la Doctresse Champendal

Admissions le 1^{er} de chaque mois - Diplôme de l'Ecole au bout de 18 mois - Cours théoriques et stages pratiques Pour renseignements et inscriptions s'adr. à Mlle MENNI, 16, chemin Lacombe.

Bureau de Placement du Bon-Secours 18, Chemin Lacombe Téléphone 40.172 Ouvert de 14 à 16 heures



ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE ET L'ACTION CIVIQUE ET POLITIQUE DES FEMMES

DU 1^{er} AU 30 SEPTEMBRE 1931

Bureau Temporaire de Genève

6, Rue de Saussure, 6 Au 1^{er} étage

(à une demi-minute de la Salle des Assemblées de la Société des Nations) Téléphone 52.950

Invitation à toute personne de passage à Genève à cette époque qui intéresse le mouvement féministe international

Renseignements et adresses. — Cartes d'entrée pour les séances de la S. d. N. — Journaux féministes. — Thé tous les jours, sauf le dimanche, des 4 h. — Conférences et causeries. — Réunions familiales et réceptions. — Restaurant au rez-de-chaussée.